AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1807
FR0000074247-FS0700

27 novembre 2013

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CAMELEON SOFTWARE

(Euronext Paris)

1- Par courrier reçu le 26 novembre 2013, la société Goldman Sachs International[1] a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 novembre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAMELEON SOFTWARE et détenir à cette date 729 657 actions CAMELEON SOFTWARE représentant autant de droits de vote, soit 6,51% du capital et 5,33% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions CAMELEON SOFTWARE détenues à titres de collatéral (soit 729 657 actions)[3] par Goldman Sachs International.

2- Par le même courrier, la société Goldman Sachs International[4] a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 novembre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAMELEON SOFTWARE et ne plus détenir à cette date aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions CAMELEON SOFTWARE détenues à titres de collatéral[5] par Goldman Sachs International.

[1] Contrôlée par The Goldman Sachs Group Inc. (Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, United States of America).
[2] Sur la base d'un capital composé de 11 210 256 actions représentant 13 683 119 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 213C1787 du 25 novembre 2013.
[4] Contrôlée par The Goldman Sachs Group Inc. (Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, United States of America).
[5] Cf. notamment D&I 213C1795 du 26 novembre 2013.